



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/19/2017
	Date d'impression: 8/31/2018
	Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971	Version: 1.0

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G
GRAISSE

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Valvoline Canada Corp 905 Winston Churchill Blvd Mississauga ON L5J 4P2 Canada 1-800-TEAMVAL	Numéro d'appel d'urgence 1-800-VALVOLINE (1-800-825-8654) Numero de Information Regler 1-800-TEAMVAL Informations sur le produit 1-800-TEAMVAL
--	--

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 8/31/2018

Numéro de la FDS: R0076417

Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE

Version: 1.0

504971

ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : dégraissant

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration (%)
<3 % DMSO DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PA	64742-65-0	Pas une substance ni un mélange dangereux.	>=70.00 - < 90.00
ASPHALTIC RESIN		Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2A; H319 STOT SE 3; H335	>=20.00 - < 30.00

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 8/31/2018

Numéro de la FDS: R0076417

Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE

Version: 1.0

504971

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHT	64742-52-5	Pas une substance ni un mélange dangereux.	>=5.00 - < 10.00
---	------------	--	------------------

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Une aspiration aiguë de grandes quantités de produit chargé d'huile peut provoquer une grave pneumonie par aspiration. Les patients qui aspirent ces huiles devraient être suivis pour surveiller le développement de séquelles à long terme. Une aspiration répétée de petites quantités d'huile minérale peut donner lieu à une inflammation chronique des poumons (c'est-à-dire, pneumonie lipidique), qui peut progresser en une fibrose pulmonaire. Les symptômes sont souvent subtils et les changements radiologiques semblent pires que les anomalies cliniques. Occasionnellement, une toux persistante, une irritation des voies respiratoires supérieures, un essoufflement en cas d'effort, une fièvre et des expectorations hémopto#ques se produisent. Il est peu probable qu'une exposition par inhalation à des aérosols d'huile en dessous des limites actuelles d'exposition professionnelle provoquent des anomalies pulmonaires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/19/2017
	Date d'impression: 8/31/2018
	Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971	Version: 1.0

Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :

acné

troubles de l'estomac ou des intestins

(nausées, vomissements, diarrhée)

irritation (nez, gorge, voies respiratoires)

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Avis aux médecins : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Hydrocarbures
Aldéhydes
Cétones
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre

Méthodes spécifiques d'extinction :

Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/19/2017
	Date d'impression: 8/31/2018
	Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971	Version: 1.0

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Autres informations : Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de	Paramètres de	Base
------------	---------	---------	---------------	------

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 8/31/2018

Numéro de la FDS: R0076417

Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE

Version: 1.0

504971

		valeur (Type d'exposition)	contrôle / Concentration admissible	
<3 % DMSO DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PA	64742-65-0	TWA	5 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		STEL	10 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		VEMP	5 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		VECD	10 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		TWA	0.2 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHT	64742-52-5	TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL
		TWA	5 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		STEL	10 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		VEMP	5 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		VECD	10 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL

Mesures d'ordre technique : Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré avec cartouche appropriée et/ou filtre peut être admissible dans certaines circonstances, lorsque l'on prévoit que les concentrations de particules aériennes de produit ou de tout autre composante dépassent les limites d'exposition admissibles (le cas échéant) ou si une sur-exposition a été d'une quelconque autre façon déterminée. La protection offerte par les appareils respiratoires à adduction d'air filtré est limitée. Utilisez un appareil de protection respiratoire à adduction d'air à pression positive s'il y a un potentiel de libération non-contrôlée, si le niveau d'exposition est inconnu ou dans toute autre circonstance où un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré pourrait ne pas représenter

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 8/31/2018

Numéro de la FDS: R0076417

Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE

Version: 1.0

504971

une protection adéquate.

Protection des mains

Remarques

: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux

: Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque les yeux sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.

Protection de la peau et du corps

: Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: pâte
Etat physique	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: type hydrocarbure
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 698 °F / 370 °C
Point d'éclair	: 491 °F / 255 °C

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 8/31/2018

Numéro de la FDS: R0076417

Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE

Version: 1.0

504971

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative :
Donnée non disponibleDensité : 0.902 gcm³ (20 °C)Solubilité(s)
Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : > 315 °C

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponibleViscosité, cinématique : > 20.5 mm²/s (40 °C)

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/19/2017
	Date d'impression: 8/31/2018
	Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971	Version: 1.0

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): 34,014 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): 1,560 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë (Lapin): 8,261 mg/kg

Composants:

<3 % DMSO DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHT:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.53 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'inhalation dans les classifications SGH.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

		Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05/19/2017
		Date d'impression: 8/31/2018
		Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971		Version: 1.0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Résultat: Irritant pour la peau.

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

<3 % DMSO DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PA:

Résultat: Légère irritation passagère

ASPHALTIC RESIN:

Résultat: Irritant pour la peau.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHT:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Résultat: Irritant pour les yeux.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau., Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

<3 % DMSO DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PA:

Résultat: Légère irritation passagère

ASPHALTIC RESIN:

Résultat: Irritant pour les yeux.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHT:

Espèce: Lapin

Résultat: Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHT:

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 406



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/19/2017
	Date d'impression: 8/31/2018
	Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971	Version: 1.0

Mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

<3 % DMSO DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PA:
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Produit:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

ASPHALTIC RESIN:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHT:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/19/2017
	Date d'impression: 8/31/2018
	Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971	Version: 1.0

Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEL (Daphnia (Daphnie)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Persistance et dégradabilité

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY NAPHT:
Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Conseils généraux : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 8/31/2018

Numéro de la FDS: R0076417

Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE

Version: 1.0

504971

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et gouvernementales applicables.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international****RÉGLEMENTATION**

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (ID)	NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION	*CATÉGORIE DE DANGER	RISQUES SECONDAIRES	GROUPE D'EMBALLAGE	POLLUANT MARIN/QUANTITÉ LIMITÉE
------------------------------	---------------------------	----------------------	---------------------	--------------------	---------------------------------

U.S. DOT - ROUTES

Marchandise non dangereuse

CFR_RAIL_C

Marchandise non dangereuse

U.S. DOT - VOIES D'EAU INTÉRIEURES

Marchandise non dangereuse

TDG_ROAD_C

Marchandise non dangereuse

TDG_RAIL_C

Marchandise non dangereuse

TDG_INWT_C

Marchandise non dangereuse

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG)

Marchandise non dangereuse

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 8/31/2018

Numéro de la FDS: R0076417

Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE

Version: 1.0

504971

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET

Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS

Marchandise non dangereuse

MX_DG

Marchandise non dangereuse

***ORM = ORM-D, CBL = COMBUSTIBLE LIQUID**

Polluant marin

non

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

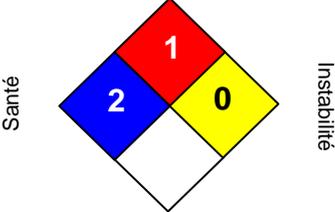


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/19/2017
	Date d'impression: 8/31/2018
	Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971	Version: 1.0

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Date de révision: 05/19/2017

NFPA:	HMIS III:						
<p>Inflammabilité</p>  <p>Santé</p> <p>Instabilité</p> <p>Danger particulier.</p>	<table border="1"><tr><td>SANTE</td><td>2</td></tr><tr><td>INFLAMMABILITE</td><td>1</td></tr><tr><td>DANGER PHYSIQUE</td><td>0</td></tr></table> <p>0 = non significatif(ve), 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = extrême, * = Chronique</p>	SANTE	2	INFLAMMABILITE	1	DANGER PHYSIQUE	0
SANTE	2						
INFLAMMABILITE	1						
DANGER PHYSIQUE	0						

Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables

Liquide combustible de classe IIIB

Texte complet pour phrase H

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Valvoline (1-800-VALVOLINE).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

		Page: 16
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05/19/2017
		Date d'impression: 8/31/2018
		Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971		Version: 1.0

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l' « Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

C_{lxx} : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (IC_{xx})

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CM_{xx} : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LC_{xx})

DM_{xx} : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LD_{xx})

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)

STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)

STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)

VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)

MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)

WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

CERCLA: Décret sur les Mesures de Compensation et Responsabilités Environnementales

DOT: Département des transports

FIFRA: Federal Insecticide, fungicide, et les rodenticides

CCRMD: Dangereux renseignements relatifs aux matières (HMIRC)

HMIS: Système d'identification des dangers

NFPA: Association Nationale de Protection contre le Feu

NIOSH: Association Nationale de santé et sécurité au travail

OSHA: Santé et sécurité au travail

	Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/19/2017
	Date d'impression: 8/31/2018
	Numéro de la FDS: R0076417
Valvoline™ ALL CLIMATE 10/400 G GRAISSE 504971	Version: 1.0

ARLA, Santé Canada Agence de réglementation de la lutte (PMRA)
 RTK: Droit à l'information
 SIMDUT: Système d'information sur Matériaux (WHMIS)